

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du 8 Décembre 2025

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. CORSI Franck
Mme LAROUERE Florence	M. TEDO Hervé
M. BOUCHEIX Philippe	Mme. THOMAS Stéphanie
M. Xavier CHABASSEUR	Mme VALLAT Marie-Claude
Mme CHARBONNEL Stéphanie	

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h35

Mme FIOCRE Annie absente : procuration à Philippe LEBERICHEL

M. DUBOIS Frédéric : pas de procuration.

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 3 Novembre 2025 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 3 Novembre 2025 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité 10 votants

2/Adhésion convention CDG « Assurance Santé » au 01/01/2026 avec participation obligatoire de l'employeur

Cette délibération permet d'acter l'adhésion à la convention de participation pour risque santé ; la société MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a été retenue. Le montant de participation mensuelle a été décidé lors du précédent conseil (25€ bruts par agent). Le CSP a donné un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

3/ Clôture du compte titres parts sociales Crédit Agricole

Il s'agit d'un compte Crédit Agricole qui n'est plus utilisé et qui doit être clôturé pour éviter toute confusion et/ou interaction (entre commune, association...). Une délibération doit être prise pour clôturer le compte-titres des parts sociales et le compte bancaire associé. Le montant des parts sociales restant sera versé sur le compte de la Trésorerie de Saint-Flour au bénéfice de la commune de Molompize.

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

4/ Projet Stade / éclairage SDEC et subvention

Les devis avaient été réalisés en 2024 pour réfection partielle et reprise de l'arrosage.

Une possibilité de **réfection totale** du stade et de **l'arrosage (intégré = pas d'entretien ni d'intervention pour l'arrosage !)** a été étudiée depuis et s'avère éligible aux aides.

Hervé signale que les têtes des poteaux sont à changer (danger)) doivent être descendues => **réfection totale de l'éclairage** (passage de l'halogène au LED).

Le but de cette opération globale est d'homologuer le terrain, de redynamiser le club sur Molompize, et peut-être de participer à l'essor du Restaurant du bourg !

Une récupération des eaux de la STEP pour arrosage a été étudiée. Il faudrait voir à l'avenir si les eaux pluviales de la toiture des tribunes peuvent être récupérées. Pose de panneaux solaires (500m2 minimum !) : non prévu à ce jour.

Subvention du SDEC de 35% sur 60 100 HT = 21 035€ (pour info, la TVA pourra être récupérée).

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

5/ Projet Stade subvention DETR 2026

Subvention DETR à hauteur de 30% soit 25 813€ portant uniquement sur l'installation de l'arrosage automatique.

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

6/ Projet Stade subvention Région 2026

Subvention Région à hauteur de 30% soit 25 813€ portant uniquement sur l'installation de l'arrosage automatique.

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

7/ Projet Stade subvention DISTRICT de Football

Subvention du DISTRICT de Foot à hauteur de 20% sur la partie arrosage automatique (soit 17 209€HT) et 25% sur l'éclairage (soit 15 025€ HT).

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

8/ Autorisation du Maire à mandater les dépenses d'investissement sur le budget communal

Délibération par précaution, prise en systématique en cas de dépense imprévue avant le vote du budget. Plafond fixé à 25% du budget investissement de l'année écoulée (25% de 274 000€ soit 68 500€).

Délibération adoptée à l'unanimité 9 votants + 1 procuration

9/ Questions diverses

* **Sanitaires stade** : si homologation demandée, demande de réfection du 1^{er} toilette derrière le bar.

Porte entrée en bon état ; voir coût toilettes sèches homologuées.

* **Pré verger** : projet présenté à tous(tes) ; coupe de l'herbe à programmer deux fois par an, prévoir **2 rangées** d'arbres avec possibilité de passage du tracteur impératif ; taille par ateliers CEN et ramassage par CEN et/ou riverains ; nettoyage des berges par PPMA mais les propriétaires fonciers riverains doivent assurer la libre circulation (donc l'entretien !) ; conventions (baux de pêche) signées entre société de pêche et propriétaires; F. LAROUERE s'occupera de contacter le SIGAL et le CEN pour valider la proposition.

* **Eglise** : Xavier ouvre samedi et dimanches 10h à 20h et autres jours sur demande par tel. Proposition de garder ouvert seulement le dimanche 10h / 17h en hiver.

* Rappel des faits de l'agression de M. GARDEL lors du chantier sur RN122.

* Préparation du **goûter de Noël** des enfants : chacun-e prépare une dizaine de crêpes.

* **Etrave à Neige** : délégation de service pour le déneigement : compliquée ; devis éclairage + modification circuit hydraulique + lame étrave 3m de long 1m de haut 8 000€ HT. Voir si possibilité d'occasion (3 500 à 4 000€), sur site matériel des collectivités.

* **Nouvelles de l'eau** par Philippe BOUCHEIX : informe que le Préfet 43 (pilote par Lyon ?) aurait été désigné pour déposséder le Préfet 15 en matière de restrictions sécheresse (partie Alagnon 3% en Haute Loire !). Lobbying des 4 céréaliers = dérèglementation absolue ! Création d'un groupe de travail sur l'eau à l'UCA ; surveiller les infos de la CLE du SAGE...

10/DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA SÉANCE : DM 2 virement de crédits pour manque de crédits budgétaires au chapitre 014 (demandée par la trésorerie de Saint-Flour)

Fin de séance à 22h05

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHEL

